

CAS Droit d'asile et procédures

2025/2027

Asylgesetz (AsylG)

142.3

vom 26. Juni 1998 (Stand am 1. April 2020)

*Die Bundesversammlung der Schweizerischen Eidgenossenschaft,
gestützt auf Artikel 121 Absatz 1 der Bundesverfassung^{1,2}
nach Einsicht in die Botschaft des Bundesrates vom 4. Dezember 1995³,
beschliesst:*

1. Kapitel: Grundsätze

Art. 1 Gegenstand

Dieses Gesetz regelt:

- a. die Asylgewährung und die Rechte und Pflichten der Asylsuchenden,
- b. den vorübergehenden Schutz vor Abschiebung und die Bedingungen der Rückkehr.

Art. 2 Asyl

¹ Die Schweiz gewährt Flüchtlingen auf Grund dieses Gesetzes Asyl.

² Asyl umfasst den Schutz und die Rechte der Flüchtlinge sowie die Pflichten der Flüchtlinge in der Schweiz während ihrer Anwesenheit in der Schweiz.

Art. 3 Flüchtlingsbegriff

¹ Flüchtling ist jede Person, die in ihrem Heimatland oder in ihrem gewöhnlichen Aufenthaltsort wegen ihrer Rasse, Religion, politischen Überzeugung, ihrer Zugehörigkeit zu einer sozialen Gruppe oder wegen ihrer politischen Ansichten Verfolgung erfährt oder begründete Furcht vor Verfolgung hat.

² Als Verfolgung gelten namentlich die Gewaltsamkeiten, Freiheitsberaubungen sowie Massnahmen, die einen Menschen in seiner Freiheit oder in seiner körperlichen Integrität beeinträchtigen. Den frauenspezifischen Fluchtgründen ist besondere Beachtung zu schenken.



Aperçu du programme et informations générales

Informations générales

Dispensé en français, le cursus d'études offre une formation en droit et en procédure d'asile. Il permet d'acquérir des connaissances approfondies en droit national et international (y compris européen) de l'asile. Se focalisant également sur les problématiques auxquelles sont confrontées, dans la pratique, les autorités et les personnes actives dans le domaine de l'asile, cette formation donne l'occasion de développer de solides compétences en matière de rédaction juridique, de même qu'elle permet de mieux saisir le rôle et les formes de communication des représentant-e-s juridiques et des autorités d'application de la loi sur l'asile.

Les cours sont donnés par des expert-e-s nationaux et internationaux reconnus, provenant non seulement des trois universités partenaires, mais également du milieu judiciaire, de l'administration, du barreau et de diverses organisations nationales et internationales.

Le cursus d'études offre un espace de réflexion et de discussion entre les participant-e-s et les différent-e-s expert-e-s. Les défis soulevés par la restructuration de l'asile sont abordés de manière pragmatique. Des travaux de groupes permettent à chacun-e de développer et d'exprimer ses idées. Les participant-e-s sont ainsi invité-e-s et encouragé-e-s à partager leurs expériences. Enfin, tout au long de leur cursus, les participant-e-s peuvent compter sur le soutien et l'encadrement des enseignant-e-s des trois Universités partenaires.

Admission et candidature

Le programme CAS est ouvert aux personnes ayant accompli une première formation (p. ex. Bachelor, Master ou licence) dans une université ou dans une haute école reconnue. En outre, une expérience professionnelle d'au moins trois mois dans le domaine de l'asile est généralement exigée. Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme supérieur peuvent être admises si elles disposent d'un niveau suffisant de connaissances et d'expériences professionnelles et de formation continue pour participer au cours.

L'admission est octroyée de manière individuelle et sur dossier.

Il est possible de s'inscrire de manière ponctuelle à un ou plusieurs module(s) et à un ou plusieurs jours de formation en tant qu'auditrice/auditeur.

La formation CAS peut être commencée dès fin 2025. Le formulaire de candidature peut être obtenu sur le site : www.unifr.ch/go/cas-asylum ou être demandé par e-mail à l'adresse cas-asylum@unifr.ch.

Durée, crédits ECTS, certificat

Le programme d'études est établi de manière modulaire. Il est composé de trois modules pour un total de neuf jours de cours à suivre généralement dans une période de deux ans ainsi que d'une évaluation finale.

Le cursus d'études est constitué de 12 crédits ECTS, calculés conformément au système européen de transfert des crédits (ECTS). Chaque crédit représente une charge de travail de 25 à 30 heures. 8 crédits ECTS sont octroyés pour la préparation et la participation aux modules ainsi que pour la rédaction d'un court travail dans le cadre du cours « Argumentation juridique et rédaction de texte ». 4 crédits ECTS sont octroyés pour le travail final. Les Universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg (BENEFRI) décernent un *Certificate of Advanced Studies* « Procédure d'asile » (12 ECTS) aux participant-e-s étant parvenus avec succès au terme de la formation.

Type de formation et lieu d'enseignement

Le CAS « Droit d'asile et procédures » est une formation continue suivie en parallèle à une activité professionnelle. Les cours des modules 1 et 2 sont généralement organisés les jeudis, vendredis et samedis à Fribourg. Les journées de formation du module 3 sont organisés à Fribourg ou Neuchâtel.

Public cible

Le cursus d'études s'adresse à des personnes en possession d'une première formation académique de niveau tertiaire, qui travaillent ou qui souhaitent travailler dans le domaine de l'asile.

Programme

Module 1 : Fondements du droit international et droit européen de l'asile (2 jours)

Direction: Prof. Sarah Progin-Theuerkauf

Accueillir les personnes ayant besoin de protection constitue une obligation de l'Etat, qui peut être déduite de différents instruments internationaux, tels que la Convention de Genève relative aux réfugiés ou la CEDH. Les termes et concepts de protection correspondants se trouvent également dans la loi suisse sur l'asile (LAsi). Ce module est consacré, entre autres, à la notion de réfugié au sens de la Convention de Genève ainsi qu'au principe de non-refoulement.

En outre, le module donne un aperçu des principes fondamentaux du droit d'asile européen, en particulier du système de Dublin, auquel la Suisse est associée.

Aperçu du contenu des cours :

- Convention de Genève relative au statut des réfugiés
- Principe de non-refoulement
- Principes en matière de retrait du statut de réfugié
- Système d'asile européen commun
- Système de Dublin
- Pratique du TAF en matière de qualité de réfugié (pratique selon les pays) et de Dublin

19 et 20 novembre 2026

Université de Fribourg

Module 2 : Procédure d'asile suisse et rôles des acteurs impliqués (3 jours)

Direction : Prof. Cesla Amarelle

Ce module analyse de manière approfondie le déroulement de la procédure d'asile en Suisse, du dépôt de la demande, jusqu'à la décision, en passant par les auditions. Le statut des personnes dans le domaine de l'asile (réfugié-e-s, personnes admises à titre provisoire ou personnes ne recevant plus que l'aide d'urgence) sera examiné de manière détaillée aux différents stades de ladite procédure, de même qu'à la fin de cette dernière.

De plus, le module traite de la compréhension des différentes relations juridiques en jeu et de la répartition des rôles entre la représentation juridique et le SEM, en tenant compte des situations particulières qui peuvent se présenter (rôle de la personne de confiance, des interprètes).

Aperçu du contenu des cours :

- Compréhension des différentes relations juridiques en jeu
- Procédure d'asile et association de la Suisse à Dublin
- Statuts et droits des personnes du domaine de l'asile
- Tâches de la représentation juridique, des auditeurs et rôle de la personne de confiance selon la LAsi
- Conséquences d'un refus du droit d'asile

14/15/16 janvier 2027

Université de Fribourg

Module 3 : Méthodes juridiques et thématiques choisies/approfondissement (4 jours)

Direction : Prof. Cesla Amarelle, Prof. Sarah Progin-Theuerkauf
et Dr. Irina Sille

- **Argumentation et rédaction de texte dans la procédure d'asile**

Ocotbre 2027 (à définir), Université de Fribourg

+

- **3 Journées de formation à la carte:**

- **Accès aux soins et évaluation de l'état de santé à l'épreuve du Pacte sur la migration et l'asile : nouvelles pratiques, enjeux et priorités stratégiques pour la médecine et le droit**

5 décembre 2025, Université de Neuchâtel

- **Procédure d'asile et vulnérabilités**

Février 2026 (à définir), Université de Fribourg

- **La lutte contre la traite d'êtres humains**

12 juin 2026, Université de Fribourg

- **L'intégration des personnes du domaine de l'asile**

2 octobre 2026, Université de Fribourg

- **Politique de retour et mesures de contrainte**

12 mars 2027, Université de Fribourg

- **Le regroupement familial dans le domaine de l'asile**

Décembre 2027 (à définir), Université de Fribourg

demandant l'asile et du pays d'origine. Les participant-e-s pourront acquérir les bases de la rédaction juridique leur permettant de rédiger les principaux actes de procédure et notamment des recours. La motivation sous forme d'allégués, de griefs formels et matériels, des offres de preuves, les distinctions du syllogisme judiciaire entre faits et droit ainsi que la démonstration juridique seront analysées par le biais d'exercices.

Les trois journées de formation choisies à la carte permettent aux participant-e-s d'approfondir des thématiques spécifiques selon leurs intérêts comme p. ex. le traitement de différentes catégories de personnes dans la procédure d'asile, des questions de santé en lien avec l'asile, le regroupement familial, la traite d'êtres humains ou la politique de retour de la Suisse.

Ce module comprend une journée dédiée à l'argumentation juridique et la rédaction de textes dans la procédure d'asile ainsi que trois jours de formation à choisir à la carte.

La journée dédiée à l'argumentation juridique permet d'approfondir les questions spécifiques les plus importantes et fréquemment rencontrées, notamment les motifs de santé, les opinions politiques, l'orientation sexuelle, l'âge ou encore l'interculturalité. Différents arguments seront développés, en fonction des profils de personnes

Informations générales

CAS Droit des migrations et «Asile+»

Coûts

Les frais de formation sont de CHF 6'000. –. Les frais incluent les documents de cours et les taxes d'examen. Les frais de logement, de repas et les coûts réservés à l'acquisition d'ouvrages spécifiques sont exclus.

Pour la participation, en tant qu'auditrice/auditeur, à un seul module du programme ou d'une seule journée de formation, les frais s'élèvent à CHF 650.- par jour de COURS.

Infrastructure

Les trois Universités partenaires disposent de diverses bibliothèques qui permettent aux participant-e-s d'accéder à un grand nombre d'ouvrages spécialisés. Elles mettent également de nombreuses places de travail à leur disposition.

Encadrement et organisation

Le cursus d'enseignement est organisé conjointement par les Facultés de droit des Universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg. Le Comité d'études est composé de la Prof. Astrid Epiney (Directrice d'études), de la Prof. Cesla Amarelle et du Prof. Alberto Achermann. Le Comité est responsable de l'organisation du cursus d'études. La coordination académique est assurée par Dr. Irina Sille et la coordination administrative par Christine Eggen.

Contact

Université de Fribourg
Institut de droit européen
CAS Procédure d'asile
Avenue Beauregard 11
CH-1700 Fribourg
Tel. : +41 26 300 80 90
Email : cas-asylum@unifr.ch

Informations et inscription



Formation continue CAS

CAS Droit des migrations

Les trois Universités partenaires offrent également un CAS Droit des migrations.

Informations : www.unifr.ch/go/cas-migration



«Asile+»

pour les participant-e-s du CAS Droit des migrations

En suivant les cours du module 3 (Argumentation juridique et trois jours à la carte), les participant-e-s du CAS Droit des migrations peuvent obtenir la mention « Asile+ » sur le Diploma supplement

Intervenant·e·s (liste indicative et non exhaustive))

Prof. Alberto Achermann

Université de Berne

Prof. Cesla Amarelle

Université de Neuchâtel

Sofia Amazzough

Caritas Suisse

Guillaume Bégert

Caritas Suisse

Olivier Bleicker

Tribunal fédéral

Dr. iur. Stéphanie Colella

Tribunal cantonal de Fribourg

Claudia Cotting-Schalch

Tribunal administratif fédéral

Duc Cung

Tribunal administratif fédéral

Lucia della Torre

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Dr. Felicia Dutray

Appartenances

Eve-Marie Février

Secrétariat d'Etat aux migrations

Aurora Gallino

ASTREE (Association de Soutien aux victimes de Traite
Et d'Exploitation)

Roland Gäumann

Secrétariat d'Etat aux migrations

Pilar Gimeno

Canton de Neuchâtel

Yann Léchenne

Secrétariat d'Etat aux migrations

Thierry Leibzig

Tribunal administratif fédéral

Marine Masgonty

Caritas Suisse

Jean-Pierre Monnet

Ancien juge au Tribunal administratif fédéral

Angela Oriti

ASTREE (Association de Soutien aux victimes de Traite

Et d'Exploitation)

Aurélie Pasche

Secrétariat d'Etat aux migrations

Léo Portner

Secrétariat d'Etat aux migrations

Dr. Giulia Raimondo

Université de Fribourg

Prof. Sarah Progin-Theuerkauf

Université de Fribourg

Nadine Send

Tribunal administratif fédéral

Valentina Sala Dufner

Secrétariat d'Etat aux migrations

Dr. Irina Sille

Université de Fribourg

Joëlle Spahni

Asylex

Gabriella Tau

Bureau de consultations juridiques pour les requérants
d'asile de Caritas Suisse à Fribourg / Centre Suisse
pour la Défense des Droits des Migrants

Roska Weber

Secrétariat d'Etat aux migrations

Prof. Nesa Zimmermann

Université de Neuchâtel

Yves Zermatten

Secrétariat d'Etat aux migrations